



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2012 et mars 2013	1
Normes internationales du travail	1
I/1. Atelier de l'ARLAC sur l'application des normes internationales du travail: Stratégies visant à améliorer les méthodes de fixation des salaires minima.....	1
Politique de l'emploi	2
I/2. Colloque régional sur l'emploi comme moteur du redressement à la suite d'une catastrophe	2
Gouvernance et tripartisme	3
I/3. Séminaire régional OIT-ASEAN sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN.....	3
I/4. Huitième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	4
I/5. Atelier de l'ARLAC sur le thème «Le dialogue social: Un outil essentiel de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent»	5
Travail des enfants	6
I/6. Réunion sous-régionale du Groupe de travail continental pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.....	6
I/7. Réunion sous-régionale sur le rôle de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre le travail des enfants.....	7
I/8. Colloque OIT-CEDEAO sur le Plan d'action régional de l'Afrique de l'Ouest visant à éliminer le travail des enfants	8
Protection sociale	9
I/9. Réunion interorganisations sur la protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	<i>Page</i>
Conditions de travail et égalité	10
Travailleurs domestiques	10
I/10. Forum régional sur le partage des connaissances: Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques	10
I/11. Forum régional de partage des connaissances sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques d’Afrique	11
Migrations	12
I/12. Atelier régional sur la traite des êtres humains au Moyen-Orient.....	12
I/13. Séminaire régional sur la protection des travailleurs migrants au moyen de la coopération entre syndicats européens	13
I/14. Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE	14
Compétences	15
I/15. Atelier régional et programme d’étude sur l’amélioration des compétences comme moyen de favoriser l’emploi des jeunes	15
I/16. Atelier aux fins de la validation finale du catalogue des indicateurs de gestion destiné aux organes de décision des instituts de formation professionnelle d’Amérique centrale et de la République dominicaine.....	16
I/17. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR	16
I/18. 41 ^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR	17
I/19. Atelier de l’ARLAC sur le thème «investir dans le développement des compétences et les entreprises durables pour promouvoir le travail décent» .	18
Activités pour les employeurs	19
I/20. Réunion OIT-ACE sur les principaux défis et possibilités existant sur le plan social et en matière d’emploi et sur les mesures à prendre en vue d’une intégration réussie de l’ASEAN en 2015	19
I/21. Réunion interrégionale sur l’accélération des progrès et la recherche de futurs talents: Les femmes dans la gestion d’entreprise.....	20
I/22. Séminaire consacré à la présentation du rapport régional sur les entreprises durables	21
I/23. Réunion régionale sur le thème «Les femmes dans la gestion d’entreprise».....	22
I/24. Deuxième Réunion sous-régionale du Forum social des employeurs du Maghreb	23
I/25. Atelier régional sur le rôle des organisations d’employeurs dans les politiques et les systèmes de développement des compétences.....	23
Activités pour les travailleurs.....	24
I/26. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d’œuvre	24
I/27. Réunion interrégionale CSI -OIT visant à former les avocats spécialisés en droit du travail à l’utilisation des normes internationales du travail devant les juridictions nationales	25
I/28. Séminaire syndical régional sur les salaires.....	26
I/29. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d’œuvre	26

	<i>Page</i>
I/30. Atelier sous-régional pour les travailleurs sur la liberté syndicale et le droit de grève dans la législation des pays d'Amérique centrale	27
I/31. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre	28
Partie II. Informations supplémentaires	30
Secteur de la protection sociale.....	30
II/1. Voyage d'étude sur les politiques et programmes en matière de migrations de main-d'œuvre	30
Secteur du dialogue social.....	30
II/2. Réunion régionale à l'intention des éducateurs syndicaux sur le renforcement des syndicats par l'éducation syndicale	30
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	31

Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2012 et mars 2013

Normes internationales du travail

I/1. Atelier de l'ARLAC sur l'application des normes internationales du travail: Stratégies visant à améliorer les méthodes de fixation des salaires minima

Date proposée:	7-11 octobre 2013
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) CTBO (17 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Egypte, Kenya, Libéria, Namibie, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	i) examiner les principes relatifs à la fixation des salaires et le rôle de l'OIT en la matière; ii) analyser la dynamique de la fixation des salaires dans les pays en développement, notamment au regard des conventions collectives; iii) examiner la possibilité d'étendre le champ d'application des accords en matière de salaires minima aux groupes ou secteurs vulnérables.
Experts invités:	Un consultant international Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992; recommandation (n° 84) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949; recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970; et recommandation (n° 180) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992
Langue de travail:	Anglais

Politique de l'emploi

1/2. Colloque régional sur l'emploi comme moteur du redressement à la suite d'une catastrophe

Date proposée:	13-14 mars 2013
Lieu:	Iwate, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (111 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs du colloque:	<ul style="list-style-type: none">i) examiner un large éventail de mesures de redressement axées sur l'emploi et les moyens de subsistance qui pourraient être appliquées à la suite d'une catastrophe naturelle de grande ampleur;ii) identifier les problèmes que pourraient poser la mise en place et l'application de telles mesures dans les pays exposés aux catastrophes naturelles de la région Asie-Pacifique;iii) faire des propositions en vue de contribuer aux travaux préparatoires à l'élaboration du Plan d'action visant à réduire les risques de catastrophe pour l'après 2013 de façon à garantir que les questions relatives à l'emploi et aux moyens de subsistance soient incorporées dans ce nouveau plan. Une attention particulière sera accordée aux personnes ayant des besoins spéciaux.
Experts invités:	Cinq experts locaux
Observateurs:	Le colloque est ouvert au public. D'après les prévisions, une cinquantaine de personnes issues du grand public y assisteront en qualité d'observateurs
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/3. *Séminaire régional OIT-ASEAN² sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN*

Date proposée:	27-28 février 2013
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Gouvernement du Japon (55 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Myanmar, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner et partager des informations sur la législation et la pratique en matière de contrats de travail, de licenciement et d'externalisation; ii) favoriser le recours au dialogue social pour résoudre les problèmes; iii) examiner les rapports sur le dialogue social et la réforme de la législation du travail présentés par les pays.
Experts invités:	Deux experts externes
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 85) sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains), 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

² Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

**I/4. Huitième Réunion sous-régionale des ministres
du Travail des Caraïbes anglophones
et néerlandophones**

Date proposée:	2-3 juillet 2013
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	CTBO (126 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, îles Vierges britanniques, îles Caïmans, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin et îles Turques et Caïques
Composition:	
Représentants gouvernementaux:	44
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) informer les ministres du travail des questions qui seront à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail en juin 2013; ii) examiner les questions relatives à l'emploi des jeunes, aux socles de protection sociale et au dialogue social; iii) examiner la suite donnée aux conclusions et recommandations de la septième réunion des ministres du travail (Georgetown, 2010).
Experts invités:	Deux experts d'autres organisations
Observateurs:	Confédération des employeurs des Caraïbes Congrès du travail des Caraïbes Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Langue de travail:	Anglais

I/5. Atelier de l'ARLAC sur le thème «Le dialogue social: Un outil essentiel de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent»

Date proposée:	9-13 septembre 2013
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) CTBO (17 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Lesotho, Maurice, Nigéria, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) développer et renforcer les compétences et les connaissances des organisations d'employeurs et de travailleurs et des ministères du Travail en matière de dialogue social; ii) examiner les différents points de vue et instaurer une compréhension commune du dialogue social et des avantages qui en découlent; iii) définir les conditions indispensables au dialogue social; iv) examiner les expériences respectives des pays participant à l'atelier dans le domaine du dialogue social.
Experts invités:	Un consultant international Un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

Travail des enfants**I/6. Réunion sous-régionale du Groupe de travail continental pour la prévention et l'élimination du travail des enfants**

Date proposée:	3-4 décembre 2013
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (15 000 dollars E.-U.) CTBO (1 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Composition:	
Représentants des travailleurs:	16
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) renforcer et consolider le Groupe de travail continental en vue d'organiser l'action contre le travail des enfants;ii) sensibiliser les syndicats aux formes de travail des enfants pratiquées dans la région, en accordant une attention particulière à la manière dont celles-ci touchent respectivement les filles et les garçons et aux propositions relatives au travail décent ayant un lien avec ces questions, et promouvoir l'incorporation de ces propositions et leur mise en œuvre dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent;iii) approfondir les connaissances des syndicats sur les pires formes de travail des enfants eu égard à l'objectif d'éliminer ces pratiques d'ici à 2016 ainsi que le prévoit la feuille de route élaborée à la Conférence mondiale sur le travail des enfants qui a eu lieu à La Haye en 2010.
Expert invité:	Un spécialiste argentin du travail des enfants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

I/7. Réunion sous-régionale sur le rôle de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre le travail des enfants

Date proposée:	25-27 février 2013
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	OIT-IPEC (49 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Philippines, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) échanger des informations et mener une réflexion sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la région, ainsi que sur les difficultés rencontrées, les expériences menées et les besoins identifiés dans ce domaine; ii) recenser les problèmes et les lacunes que présente la mise en œuvre des stratégies visant à éliminer les pires formes de travail des enfants du point de vue de la collaboration entre pays voisins de l'Asie du Sud-Est; iii) donner aux participants l'occasion d'examiner plus avant les stratégies et plans d'action portant sur différents aspects de la question.
Observateurs:	<p>Gouvernement de l'Indonésie</p> <p>Confédérations syndicales</p> <p>Association des enseignants de la République d'Indonésie (PGRI)</p> <p>Réseau d'ONG indonésiennes de lutte contre le travail des enfants (JARAK)</p> <p>Fondation indonésienne pour la protection de l'enfance (YKAI)</p> <p>Mitra ImaDei</p> <p>Université d'Indonésie</p> <p>Ambassade des Pays-Bas en Indonésie</p> <p>Ambassade des Etats-Unis en Indonésie</p> <p>Agence australienne pour le développement international (AusAID)</p> <p>Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p> <p>Banque mondiale</p>

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973
Langues de travail:	Anglais et indonésien

I/8. Colloque OIT-CEDEAO sur le Plan d'action régional de l'Afrique de l'Ouest visant à éliminer le travail des enfants

Date proposée:	22-26 avril 2013
Lieu:	Accra, Ghana
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (160 000 dollars E.-U.) CEDEAO (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15
Objectifs du colloque:	i) familiariser les participants avec le Plan d'action régional pour l'élimination du travail des enfants; ii) leur faire mieux comprendre leurs rôle et responsabilités respectifs dans les actions à mener pour éliminer le travail des enfants; iii) les sensibiliser à l'obligation de suivre l'évolution de cette pratique aux niveaux national et régional et de faire rapport à ce sujet; iv) définir des priorités et fixer des échéances pour la mise en œuvre du Plan d'action régional.
Expert invité:	Centre international de formation, Turin
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

Protection sociale

I/9. Réunion interorganisations sur la protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	6-7 mai 2013
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (74 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Mexique, Pérou et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) promouvoir l'Initiative pour un socle de promotion sociale; ii) analyser les lacunes en matière de protection sociale constatées dans la région en croisant les points de vue des différentes organisations; iii) définir des priorités et des mécanismes de coordination interorganisations dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.
Experts invités:	<p>Organisation panaméricaine de la santé (OPS)</p> <p>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Société andine de développement (CAF)</p> <p>Banque interaméricaine de développement (BID)</p>
Observateurs:	<p>Représentants des ministères de la Santé des pays concernés</p> <p>ONG participant à l'Initiative pour un socle de protection sociale</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Espagnol

Conditions de travail et égalité

Travailleurs domestiques

I/10. Forum régional sur le partage des connaissances: Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques

Date proposée:	24-26 avril 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (65 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectif du forum:	Aider les mandants de l'OIT et les autres partenaires concernés à améliorer la protection des travailleurs domestiques en prenant les mesures suivantes: <ul style="list-style-type: none"> i) favoriser une meilleure compréhension de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; ii) partager les connaissances au sujet des politiques, des pratiques et des partenariats en vigueur; définir et évaluer les solutions possibles et les nouvelles perspectives correspondant à la situation de chaque pays.
Observateurs:	Réseau international des travailleurs domestiques (IDWN) Confédération syndicale internationale (CSI) Confédération syndicale internationale - Asie-Pacifique (CSI-AP) Organisation internationale des employeurs (OIE) Trois spécialistes des questions salariales (de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

**I/11. Forum régional de partage des connaissances
sur le travail décent pour les travailleuses
et travailleurs domestiques d'Afrique**

Date proposée:	28-30 mai 2013
Lieu:	Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Ethiopie, Maroc, Maurice, Nigéria, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zambie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) permettre aux mandants de s'attaquer aux obstacles qu'ils rencontrent dans leurs efforts visant à promouvoir le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques dans leur pays et d'y remédier; ii) partager des données d'expérience et des connaissances concernant les mesures prises par les Etats Membres pour faire face à des problèmes précis et promouvoir le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques; iii) aider les mandants à mieux comprendre la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.
Observateurs:	<p>ONU-Femmes</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p> <p>CSI-Afrique</p> <p>Réseau international des travailleurs domestiques (IDWN)</p> <p>IDWN-Afrique</p> <p>Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et français

Migrations

I/12. Atelier régional sur la traite des êtres humains au Moyen-Orient

Date proposée:	9-10 avril 2013
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	Gouvernement de l'Irlande (95 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar et Yémen
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	17
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) présenter et examiner les conclusions de l'étude régionale de l'OIT sur les modalités de la traite des êtres humains au Moyen-Orient; ii) encourager les mandants de l'OIT à envisager des activités de coopération technique pour combattre la traite et le travail forcé et améliorer la gestion et la réglementation des migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient.
Observateurs:	<p>Confédération syndicale internationale (CSI) Organisation internationale des employeurs (OIE) Secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) Organisation arabe du travail Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Organisation internationale pour les migrations (OIM) Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) Fondation du Qatar Heartland Alliance Fondation de Dubaï pour les femmes et les enfants Ewa'a Centre Caritas pour migrants au Liban KAFA Nasawiya Dar Al Amal Tamkeen Union des femmes jordaniennes</p>

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/13. Séminaire régional sur la protection des travailleurs migrants au moyen de la coopération entre syndicats européens

Date proposée:	16-17 avril 2013
Lieu:	Chisinau, République de Moldova
Financement:	Union européenne (41 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Grèce, Italie, République de Moldova, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie et Ukraine
Composition:	
Représentants des travailleurs:	18
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) encourager la création et le renforcement de réseaux bilatéraux et multilatéraux de syndicats pour assurer une meilleure protection aux migrants moldaves et ukrainiens dans les principaux pays de destination; ii) échanger des vues sur les domaines prioritaires en vue d'une coopération possible, notamment concernant des accords de coopération intersyndicale pour la protection des migrants.
Expert invité:	Un consultant international spécialisé dans les questions relatives à l'emploi et aux migrations
Observateurs:	<p>Confédération européenne des syndicats (CES)</p> <p>Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)</p> <p>Confédération syndicale internationale (CSI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais, moldave et ukrainien

I/14. Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE³

Date proposée:	29-30 avril 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de l'Australie (20 000 dollars E.-U.) ACDI ⁴ (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de la réunion:	i) renforcer la coopération aux niveaux national, bilatéral et multilatéral entre les mandants tripartites travaillant avec le projet TRIANGLE; ii) examiner avec les partenaires les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du projet TRIANGLE dans la sous-région du Grand Mékong (GMS) et mettre au point une stratégie pour y donner suite; iii) élaborer une stratégie pour mettre en œuvre les plans d'action pour 2013 et 2014.
Experts invités:	Représentants du secrétariat de l'ASEAN ⁵ , des partenaires de recherche, des partenaires non gouvernementaux et des associations d'agences de recrutement Coordonnateur de l'évaluation à mi-parcours du projet TRIANGLE GMS
Observateurs:	Agence australienne pour le développement international (AusAID) Agence canadienne de développement international (ACDI) ONU-Femmes Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains (UNIAP) Organisation internationale pour les migrations (OIM)

³ Action tripartite pour protéger les migrants à l'intérieur ou provenant de la sous-région du Grand Mékong contre l'exploitation par le travail.

⁴ Agence canadienne de développement international.

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

Compétences

I/15. Atelier régional et programme d'étude sur l'amélioration des compétences comme moyen de favoriser l'emploi des jeunes

Date proposée:	5-8 mars 2013
Lieu:	Sendai, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (38 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Myanmar, Pakistan, Philippines et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectif de l'atelier:	Etudier les systèmes de stages et d'apprentissages sur le lieu de travail susceptibles d'aider les jeunes à réussir leur passage de l'école à la vie active
Expert invité:	Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale (Japon)
Textes pertinents:	Conclusions issues de la 94 ^e session de la CIT, 2005; et résolutions et conclusions adoptées par la CIT à sa 101 ^e session (2012)
Langue de travail:	Anglais

I/16. Atelier aux fins de la validation finale du catalogue des indicateurs de gestion destiné aux organes de décision des instituts de formation professionnelle d'Amérique centrale et de la République dominicaine

Date proposée:	16-18 mai 2013
Lieu:	Saint-Domingue, République dominicaine
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (36 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectif de l'atelier:	Poursuivre la mise en œuvre du programme de travail des réunions techniques du Réseau des instituts de formation professionnelle qui ont lieu régulièrement depuis 2006 et visent à renforcer le cadre institutionnel pour les questions sociales et relatives au travail dans la région, afin d'obtenir des résultats homogènes au niveau régional et, plus particulièrement, d'améliorer le catalogue des indicateurs essentiels sur lesquels sont fondées les décisions et de perfectionner la méthode utilisée
Expert invité:	Un consultant spécialisé dans les indicateurs d'impact
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962; recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Espagnol

I/17. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR⁶

Date proposée:	7 juillet 2013
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Espagne, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay

⁶ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectif de la réunion:	Guider la direction du CINTERFOR et assurer le suivi des décisions de la Commission technique du CINTERFOR et de celles du Conseil d'administration
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

I/18. 41^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR

Date proposée:	8-10 juillet 2013
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	HEART ⁷ Trust (100 000 dollars E.-U.) CINTERFOR/réseau IFP (80 000 dollars E.-U.) ⁸ Budget ordinaire de l'OIT (54 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, Equateur, El Salvador, Espagne, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	37
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7

⁷ Human Employment and Resource Training (Agence pour la formation et l'emploi), Jamaïque.

⁸ Réseau CINTERFOR des institutions de formation professionnelle.

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer le réseau d'institutions de formation professionnelle du CINTERFOR en homologuant les méthodes fondamentales pour la formation professionnelle et en les diffusant; ii) identifier les mesures à prendre, telles que la coordination des systèmes éducatifs et de formation; iii) promouvoir la coopération Sud-Sud et faciliter l'échange d'expériences entre les institutions de formation professionnelle du réseau.
Observateurs:	<p>Banque interaméricaine de développement</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

I/19. Atelier de l'ARLAC sur le thème «investir dans le développement des compétences et les entreprises durables pour promouvoir le travail décent»

Date proposée:	29 juillet - 2 août 2013
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) CTBO (22 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Botswana, Egypte, Ghana, Lesotho, Libéria, Namibie, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) promouvoir l'éducation, la formation professionnelle et la formation continue en tant que piliers de l'employabilité des travailleurs et de la viabilité des entreprises dans le cadre de l'Agenda du travail décent; ii) aider les pays membres à utiliser le développement des compétences pour optimiser les possibilités offertes par le changement et atténuer les répercussions négatives liées à celui-ci; iii) incorporer le développement des compétences dans les stratégies nationales et sectorielles de développement; iv) instaurer une cohérence entre l'éducation de base, la formation professionnelle, l'entrée sur le marché du travail et la formation continue et faciliter l'accès des personnes défavorisées à l'éducation et à la formation.
Experts invités:	<p>Un consultant international</p> <p>Un consultant régional</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

I/20. Réunion OIT-ACE⁹ sur les principaux défis et possibilités existant sur le plan social et en matière d'emploi et sur les mesures à prendre en vue d'une intégration réussie de l'ASEAN¹⁰ en 2015

Date proposée:	11 janvier 2013
Lieu:	Singapour
Financement:	Gouvernement de la Norvège (28 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	20

⁹ Confédération des employeurs de l'ASEAN.

¹⁰ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectif de la réunion:	Elaborer des stratégies de sensibilisation et de lobbying efficaces aux niveaux régional et international pour donner suite au <i>rapport de l'ACE sur les principaux défis et possibilités existant sur le plan social et en matière d'emploi et les mesures à prendre en vue d'une intégration réussie de l'ASEAN en 2015</i>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

I/21. Réunion interrégionale sur l'accélération des progrès et la recherche de futurs talents: Les femmes dans la gestion d'entreprise

Date proposée:	24 janvier 2013
Lieu:	Londres, Royaume-Uni
Financement:	Gouvernement de la Norvège (42 000 dollars E.-U.) CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Cambodge, Cameroun, Croatie, Etats-Unis, France, Honduras, Jamaïque, Monténégro, Fédération de Russie et Sri Lanka
Composition:	
Représentants des employeurs:	14
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) mettre en place un réseau de référence réunissant des organisations d'employeurs, des représentants du monde de l'entreprise et des spécialistes de la question de l'égalité entre hommes et femmes pour qu'ils examinent les principaux aspects de la diversité au travail et donnent des orientations aux fins des futures recherches, politiques et actions à mener; ii) échanger des idées et des informations concernant les bonnes pratiques des entreprises de toutes les régions, favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques illustrant la valeur ajoutée que représente l'égalité entre hommes et femmes pour les entreprises et enrichir la base de connaissances de l'OIT sur les réalités du monde du travail; iii) partager et examiner les conclusions préliminaires des recherches sur le thème «Les femmes dans la gestion d'entreprise», coordonnées par le Bureau des activités pour les employeurs.

Observateur:	Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 101) sur les congés payés (agriculture), 1952; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Anglais

I/22. Séminaire consacré à la présentation du rapport régional sur les entreprises durables

Date proposée:	15 février 2013
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (44 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Honduras, Mexique, Pérou et Uruguay
Composition:	
Représentants des employeurs:	9
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) présenter officiellement le rapport régional sur les entreprises durables et dégager un ensemble d'orientations et de thèmes de réflexion en vue du débat sur les politiques visant à améliorer l'environnement propice aux entreprises durables en Amérique latine et dans les Caraïbes; ii) définir un programme de travail conjoint avec l'OIT sur la base des résultats et des activités prévus dans le programme de la période biennale et compte tenu des priorités identifiées par les représentants des employeurs, en vue de guider les prochains travaux du Bureau.
Experts invités:	Secrétaire général de l'OIE ¹¹ Conseiller régional de l'OIT pour l'Amérique latine, OIE
Observateurs:	Représentants des organisations d'employeurs locales
Langue de travail:	Espagnol

¹¹ Organisation internationale des employeurs.

I/23. Réunion régionale sur le thème «Les femmes dans la gestion d'entreprise»

Date proposée:	5-6 mars 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la Norvège (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, République islamique d'Iran, Japon, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	12
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) analyser l'évolution du rôle des femmes dans la gestion d'entreprise en Asie et mener un débat sur la question;ii) recenser les bonnes pratiques en ce qui concerne les politiques et stratégies menées par les organisations d'employeurs et les entreprises pour favoriser l'accès des femmes à des postes de gestion;iii) proposer des stratégies et un plan d'action à l'intention des organisations d'employeurs et des entreprises afin qu'elles travaillent ensemble pour accroître la proportion de femmes dans la gestion d'entreprise à tous les niveaux;iv) contribuer à la création de réseaux entre les organisations d'employeurs, les entreprises et les experts afin de favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde de l'entreprise, aussi bien dans chaque région qu'entre les régions.
Expert invité:	Un chercheur
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 101) sur les congés payés (agriculture), 1952; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Anglais

I/24. Deuxième Réunion sous-régionale du Forum social des employeurs du Maghreb

Date proposée:	10-11 avril 2013
Lieu:	Alger, Algérie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (13 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Maroc et Tunisie
Composition:	
Représentants des employeurs:	9
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) réfléchir aux moyens d'améliorer la formation professionnelle dans les pays du Maghreb, notamment en ce qui concerne la participation des organisations d'employeurs à la gestion ainsi qu'à l'identification des besoins des entreprises en matière de compétences et de qualifications; ii) partager les meilleures pratiques et les données d'expérience en vue d'encourager les propositions de réformes dans chaque pays de la région.
Expert invité:	Organisation internationale des employeurs (OIE)
Observateurs:	Fondation européenne pour la formation Organisations d'employeurs d'autres pays
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Français

I/25. Atelier régional sur le rôle des organisations d'employeurs dans les politiques et les systèmes de développement des compétences

Date proposée:	25-26 avril 2013
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (160 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des employeurs:	34

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les politiques et systèmes de développement des compétences ainsi que les moyens que les organisations d'employeurs pourraient mettre en œuvre pour influencer sur les exigences en matière de compétences professionnelles; ii) partager les connaissances relatives aux bonnes pratiques en matière de développement des compétences qui favorisent l'accès à l'emploi et renforcent la compétitivité des entreprises; iii) examiner en quoi le développement des compétences peut contribuer à la création d'emplois décents; iv) examiner le rôle du dialogue social dans les activités de sensibilisation en faveur du développement des compétences.
Expert invité:	Un expert en développement des compétences de l'OIE
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et français

Activités pour les travailleurs

I/26. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	26-27 mars 2013
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (8 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine et Chili
Composition:	
Représentants des travailleurs:	15
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser les politiques migratoires et faire des propositions en la matière qui soient axées sur les droits et compatibles avec les objectifs de l'Agenda du travail décent; ii) promouvoir des campagnes nationales, sous-régionales et régionales en faveur de la ratification des conventions n^{os} 97, 143 et 189 de l'OIT et de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990);

- iii) renforcer l'action des syndicats en vue d'assurer une meilleure organisation des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques, et mettre en place des mécanismes au niveau des syndicats permettant de garantir la prise en considération des préoccupations des travailleurs migrants et le respect de leurs droits dans le cadre de la réforme des syndicats.

Normes internationales du travail et autre texte pertinent:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)

Langue de travail:

Espagnol

I/27. Réunion interrégionale CSI¹²-OIT visant à former les avocats spécialisés en droit du travail à l'utilisation des normes internationales du travail devant les juridictions nationales

Date proposée:

12-14 avril 2013

Lieu:

Bangkok, Thaïlande

Financement:

CSBO (45 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Australie, Bahreïn, Bangladesh, Cambodge, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, ainsi que Hong-kong, Chine, et le territoire palestinien occupé

Composition:

Représentants des travailleurs: 30

Objectif de la réunion:

Doter les participants des connaissances et des compétences qui leur permettront d'invoquer les sources du droit international du travail dans le cadre des conflits du travail portés devant les juridictions nationales

Experts invités:

Trois avocats ayant une solide connaissance des questions syndicales

Observateurs:

Fédérations syndicales internationales (FSI)
Confédération syndicale internationale - Asie-Pacifique (CSI-AP)

¹² Confédération syndicale internationale.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Anglais

I/28. Séminaire syndical régional sur les salaires

Date proposée:	15-19 avril 2013
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Fédération des syndicats de Chine (ACFTU) (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	30
Objectif du séminaire:	Examiner les tendances en matière de politiques salariales dans la région ainsi que leur incidence sur la négociation collective
Expert invité:	Un universitaire chinois
Observateurs:	Fédérations syndicales internationales (FSI) CSI-Asie-Pacifique Syndicats indonésiens
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langue de travail:	Anglais

I/29. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	22-23 avril 2013
Lieu:	Saint-Domingue, République dominicaine
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (7 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	République dominicaine et Haïti

Composition:

Représentants des travailleurs: 15

Objectifs de la réunion:

- i) analyser les politiques migratoires et faire des propositions en la matière qui soient axées sur les droits et compatibles avec les objectifs de l'Agenda du travail décent;
- ii) promouvoir des campagnes nationales, sous-régionales et régionales en faveur de la ratification des conventions n^{os} 97, 143 et 189 de l'OIT et de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990);
- iii) renforcer l'action des syndicats en vue d'assurer une meilleure organisation des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques, et mettre en place des mécanismes au niveau des syndicats permettant de garantir la prise en considération des préoccupations des travailleurs migrants et le respect de leurs droits dans le cadre de la réforme des syndicats.

Normes internationales du travail et autre texte pertinent:

Convention (n^o 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n^o 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n^o 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)

Langue de travail:

Espagnol

I/30. Atelier sous-régional pour les travailleurs sur la liberté syndicale et le droit de grève dans la législation des pays d'Amérique centrale

Date proposée:

24-26 avril 2013

Lieu:

San José, Costa Rica

Financement:

Gouvernement des Etats-Unis (23 800 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (5 700 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama

Composition:

Représentants des travailleurs: 26

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) évaluer la situation en ce qui concerne la liberté syndicale, la négociation collective et, en particulier, le droit de grève en Amérique centrale et en République dominicaine, recueillir des données à jour en la matière et mener une action de sensibilisation; ii) définir des mesures pour appuyer les plans nationaux en faveur du travail décent dans lesquels la liberté syndicale et la négociation collective occupent une place de premier plan; iii) élaborer des stratégies et des mesures de nature à favoriser l'application et le respect de la liberté syndicale, de la négociation collective et du droit de grève.
Experts invités:	Trois experts de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

I/31. Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	23-24 mai 2013
Lieu:	Ville de Panama, Panama
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (8 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Colombie et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	15
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser les politiques migratoires et faire des propositions en la matière qui soient axées sur les droits et compatibles avec les objectifs de l'Agenda du travail décent; ii) promouvoir des campagnes nationales, sous-régionales et régionales en faveur de la ratification des conventions n^{os} 97, 143 et 189 de l'OIT et de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990);

- iii) renforcer l'action des syndicats en vue d'assurer une meilleure organisation des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques, et mettre en place des mécanismes au niveau des syndicats permettant de garantir la prise en considération des préoccupations des travailleurs migrants et le respect de leurs droits dans le cadre de la réforme des syndicats.

Normes internationales du travail
et autre texte pertinent:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)

Langue de travail:

Espagnol

Partie II. Informations supplémentaires

Secteur de la protection sociale

II/1. Voyage d'étude sur les politiques et programmes en matière de migrations de main-d'œuvre¹³

Date initiale: 11-15 novembre 2012

Nouvelle date: 3-6 décembre 2012

Secteur du dialogue social

II/2. Réunion régionale à l'intention des éducateurs syndicaux sur le renforcement des syndicats par l'éducation syndicale¹⁴

Date initiale: 5-12 décembre 2012

Nouvelle date: 6-13 décembre 2012

Lieu initial: Kuala Lumpur, Malaisie

Nouveau lieu: Bangkok, Thaïlande

Genève, le 19 mars 2013

¹³ Document GB.316/Inf.2, I/8.

¹⁴ Document GB.316/Inf.2, I/29.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2013		
10-11 avril	Deuxième Réunion sous-régionale du Forum social des employeurs du Maghreb	Alger, Algérie
22-26 avril	Colloque OIT-CEDEAO sur le Plan d'action régional de l'Afrique de l'Ouest visant à éliminer le travail des enfants	Accra, Ghana
25-26 avril	Atelier régional sur le rôle des organisations d'employeurs dans les politiques et les systèmes de développement des compétences	Johannesburg, Afrique du Sud
29 juillet - 2 août	Atelier de l'ARLAC sur le thème «investir dans le développement des compétences et les entreprises durables pour promouvoir le travail décent»	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE		
2013		
13-14 mars	Colloque régional sur l'emploi comme moteur du redressement à la suite d'une catastrophe	Iwate, Japon
12-14 avril	Réunion interrégionale CSI ¹ -OIT visant à former les avocats spécialisés en droit du travail à l'utilisation des normes internationales du travail devant les juridictions nationales	Bangkok, Thaïlande
15-19 avril	Séminaire syndical régional sur les salaires	Bali, Indonésie
24-26 avril	Forum régional sur le partage des connaissances: Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques	Bangkok, Thaïlande
29-30 avril	Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE ²	Bangkok, Thaïlande
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2013		
26-27 mars	Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre	Santiago, Chili
22-23 avril	Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre	Saint-Domingue, République dominicaine
24-26 avril	Atelier sous-régional pour les travailleurs sur la liberté syndicale et le droit de grève dans la législation des pays d'Amérique centrale	San José, Costa Rica
23-24 mai	Réunion des travailleurs sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre	Ville de Panama, Panama
2-3 juillet	Huitième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
7 juillet	Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR ³	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
8-10 juillet	41 ^e Réunion de la Commission technique du CINTERFOR	Port of Spain, Trinité-et-Tobago

¹ Confédération syndicale internationale.

² Action tripartite pour protéger les migrants à l'intérieur ou provenant de la sous-région du Grand Mékong contre l'exploitation par le travail.

³ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
	EUROPE 2013	
16-17 avril	Séminaire régional sur la protection des travailleurs migrants au moyen de la coopération entre syndicats européens	Chisinau, République de Moldova
	INTERRÉGIONAL 2013	
9-10 avril	Atelier régional sur la traite des êtres humains au Moyen-Orient	Amman, Jordanie